

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**  
Province de Québec  
MRC de Maskinongé

## **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente, donnée par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2023-09 constituant la première modification au plan d'urbanisme.
2. **Une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le :**  
**4 décembre 2023, à 18 h 00**  
**au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc**  
**situé au 520, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc**
3. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement a pour but d'officialiser l'intention du conseil de déposer une demande de reconnaissance du territoire comme paysage humanisé et d'adopter un règlement de contrôle intérimaire en lien avec le projet.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00 ou sur le site internet de la Municipalité au [www.saint-mathieu-du-parc.ca](http://www.saint-mathieu-du-parc.ca).

**DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DU-PARC, CE 16 JOUR DE NOVEMBRE 2023.**



Directrice générale et greffière-trésorière